

Argenteuil, le 3 décembre 2010

Copie pour information et suites utiles aux associations laïques :

Observatoire de la laïcité du Val d'Oise (OLVO)
Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires
Fédération du Val d'Oise de la Libre Pensée
Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNDLP)
Association des Libres Penseurs de France (ADLPF)
Résistance Républicaine (section Paris Ouest)
Résistance Républicaine
L'Ordre Républicain
Groupement d'Initiative Laïque du Val d'Oise
Union des Familles Laïques (UFAL)

Copie pour information et suites utiles aux associations de défense des droits des animaux :

Association Stéphane Lamart
Œuvres d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir (OABA)
Fondation Brigitte Bardot

Copie au groupe d'opposition municipale

« Argenteuil que nous aimons »

Copie au journal *Le Parisien* :

Mme Marie-Odile AMAURY (Directeur de la Publication)
M. Thierry BORSA (Directeur des Rédactions)
M. Jacques LALLAIN (secrétaire général des rédactions)
Mme Marie PERSIDAT (journaliste)

Copie aux sites suivants pour éventuelle diffusion :

<http://argenteuil.politique.free.fr/>
www.ripostelaique.com

Objet : Lettre ouverte à M. le maire d'Argenteuil concernant la mise à disposition de moyens municipaux pour l'organisation d'une manifestation culturelle.

Monsieur le maire d'Argenteuil,

C'est en lisant le journal *Le Parisien* que j'ai appris que certains moyens de la commune d'Argenteuil avaient été mis à disposition pour aider une association dans l'organisation d'une vente aux moutons boulevard de la Résistance.

A première vue, cette décision pourrait illustrer une volonté louable, de la part d'une mairie, de développer le lien social dans sa commune tout en favorisant l'activité économique comme c'est le cas lors de l'organisation d'un marché de Noël. Tout Argenteuillais soucieux du développement de sa ville ne pourrait que se féliciter d'une telle initiative.

Malheureusement, une analyse plus précise de la manifestation à laquelle vous avez voulu faire contribuer les moyens municipaux m'incite à penser que votre décision a pour effet d'enrichir un culte tout en renforçant le communautarisme autour d'une base confessionnelle. Cela ne me semble ni républicain, ni laïque.

En effet, en lisant la presse, on apprend :

- qu'un accord a été signé entre la commune et l'association Al Ihsan qui gère la mosquée sise au 2, Boulevard de la Résistance,
- que, dans le cadre de ce contrat, la mairie s'est portée garante du respect des contraintes sanitaires réglementaires pour cette vente de moutons vivants,
- que la mairie d'Argenteuil a demandé une autorisation préalable à Monsieur le préfet afin de pouvoir accueillir sur un de ses terrains ce type d'activité,
- que la mairie a prêté un terrain municipal à l'association musulmane Al Ihsan pour la durée de la manifestation qu'elle voulait mettre en place dans notre ville,
- que la mairie a fait monter et démonter les tentes nécessaires à cette manifestation.

La lecture *du Parisien* ne permet pas de savoir si d'autres moyens municipaux ont été mobilisés pour aider cette manifestation (surveillance par la police municipale, réorganisation des flux routiers ou des aires de stationnement, financement d'expertises sanitaires, fourniture en eau et en électricité, nettoyage des lieux après la manifestation qui a duré plusieurs jours, etc ...).

Néanmoins, même sans ces précisions supplémentaires, il est clair que cette manifestation tient au cœur des dirigeants de notre municipalité.

Mais de quelle manifestation s'agit-il donc ?

Comme déjà évoqué plus haut, rien ne s'oppose à ce que des moyens municipaux soient mis à disposition d'une manifestation qui facilite la rencontre entre vendeurs et acheteurs de moutons.

Cependant, une analyse plus précise de la manifestation révélée par *Le Parisien* fournit les éléments suivants :

- Cette manifestation, organisée à l'initiative de l'association Al Ihsan, s'inscrit dans le cadre de la fête religieuse de l'Aïd-el-Kébir qui a eu lieu le 16 novembre 2010.
- Les animaux, une fois choisis par les acheteurs, sont transportés sur Dreux pour y être abattus **selon le rite islamique** c'est-à-dire **exclusivement par un homme se déclarant musulman** et au moyen d'**un égorgement en pleine conscience des animaux** qui meurent ainsi après des souffrances d'une durée plus ou moins longue (jusqu'à 14 minutes pour les bovins) pendant qu'ils se vident de leur propre sang.
- Les carcasses sont ensuite rapatriées sur Argenteuil où elles sont distribuées aux acheteurs.

Cette manifestation **oblige** donc à acheter nécessairement avec le mouton convoité un service d'abattage spécifique.

Le mode d'abattage choisi pour cette manifestation institutionnalise de fait une discrimination selon la confession supposée de l'employé de l'abattoir et implique des violences et des souffrances injustifiables envers les animaux.

Ces deux pratiques, contradictoires à l'esprit de nos lois, ont cependant été acceptées officiellement par notre gouvernement en dérogation de la loi européenne et de la loi française. Sur ce plan, chacun peut donc avoir un avis sur l'intérêt d'encourager ou pas le recours à ces dérogations.

Il est clair que votre engagement (manifesté par les décisions rapportées plus haut) montre votre volonté de renforcer ces pratiques dérogatoires.

Au-delà d'être dérogatoire à la loi commune, ce mode d'abattage revêt un caractère religieux et d'enrichissement d'un culte évident et bien connu maintenant.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la personne (obligatoirement de confession musulmane) qui est engagée par un abattoir pour égorger à vif des animaux pleinement conscients doit être agréée par l'une des trois mosquées censées gérer ce type de pratique.

En l'occurrence, concernant la manifestation culturelle à laquelle la mairie d'Argenteuil a apporté son soutien, il s'agit de la mosquée d'Evry.

Cet agrément se concrétise par l'obtention d'une carte professionnelle contre paiement à la mosquée qui la délivre.

D'autre part, le travail d'égorgeage réalisé par ces musulmans agréés par une mosquée est contrôlé par des inspecteurs (impérativement musulmans) rémunérés pour vérifier la légalité des pratiques d'abattage en regard des lois de la charia. Il semblerait d'après *Le Parisien* que ce serait des membres de l'association Al Ishan qui veilleraient à l'application des lois musulmanes à l'abattoir de Dreux.

D'après Dalil Boubakeur (recteur de la mosquée de Paris) et nombre de représentants du culte musulman ou du business halal, ces pratiques religieuses et para religieuses représentent de 8 à 15 centimes d'euros par kilo de viande selon le type d'animal abattu. Cette dîme religieuse enrichit ainsi aussi bien un culte spécifique (mosquée d'Evry pour notre cas) que des organisations para religieuses chargées du contrôle de lois non républicaines (association Al Ishan d'Argenteuil).

Après cette courte analyse, il s'avère donc que le but de la manifestation à laquelle la Mairie prête son concours n'est pas seulement de mettre en contact des vendeurs et des acheteurs de moutons mais aussi de vendre systématiquement un service religieux (en l'occurrence musulman).

En cela, les appuis municipaux à cette manifestation me semblent contradictoires avec le principe de laïcité qui devrait présider à vos relations avec les représentants d'un culte ou les associations qui se préoccupent d'aspects culturels.

De plus, il va de soi que seules les personnes acceptant passivement les dogmes islamiques ou revendiquant leur soumission à ceux-ci sont allées participer à ce marché dont la finalité est d'enrichir le culte mahométan et les associations qui gravitent autour.

On comprend mieux pourquoi, malgré le nombre considérable de boucheries halal privées installées sur notre commune, une association musulmane a désiré patronner un marché culturel (en sollicitant l'appui nécessaire de la municipalité).

En effet, cette manifestation permet à cette association :

- de capter une partie des dépenses en viande halal réalisées sur Argenteuil en vue de l'Aïd,
- d'augmenter sa notoriété auprès des Argenteuillais de confession musulmane par rapport aux autres associations musulmanes, qu'elles soient laïques ou pas,
- de renforcer le communautarisme d'une partie des citoyens de confession musulmane d'Argenteuil en leur donnant la possibilité (grâce aux moyens municipaux) de se réunir sous le patronage de l'association gérant la mosquée Al Ishan, et/ou en leur fournissant l'opportunité de faire pression sur leurs voisins pour qu'ils montrent de façon plus ostentatoire leur attachement religieux,

- de compromettre la mairie d'Argenteuil dans une opération culturelle et communautariste alors qu'elle devrait s'illustrer dans la défense des principes et valeurs laïques de notre république,
- de vérifier directement l'application de ses impératifs religieux quant à l'abattage des ovins,
- d'alimenter directement ses caisses par l'activité de contrôle religieux que ses membres exercent et, enfin,
- de répondre à un objectif prosélyte en enrichissant la mosquée d'Évry.

Il m'apparaît donc que cette manifestation à laquelle la mairie d'Argenteuil a prêté son concours, au-delà de permettre le renforcement financier d'un culte, est éminemment communautariste et discriminatoire sur la base du critère confessionnel.

Cette analyse m'amène à m'interroger sur plusieurs points :

- Cette décision de faire contribuer les moyens publics de la mairie à une manifestation religieuse, communautariste et discriminatoire enrichissant un culte et des associations vérifiant l'application de lois non républicaines (je vous renvoie si besoin aux nombreuses délibérations de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) sur l'incompatibilité de la charia avec les lois démocratiques des pays européens) a-t-elle fait l'objet d'un débat en séance lors d'un conseil municipal ?
- L'opposition municipale a-t-elle au moins été informée de vos intentions ?
- Le contrat passé entre l'association musulmane et la mairie est-il consultable en mairie ?
- Ce contrat fait-il clairement référence aux montants que l'association musulmane devra rembourser à la mairie en raison de l'appui qu'elle lui a fourni pour la mise en place de sa manifestation ?
- L'association musulmane Al Ishan a-t-elle été avertie par les services de la mairie des caractéristiques fondamentalement discriminatoires et communautaristes de son projet ?
- Enfin, Monsieur le Maire, en tant que premier magistrat de notre ville, avez-vous bien mesuré l'étendue des dérives que représente votre décision de mettre à disposition des moyens municipaux pour cette manifestation culturelle si éloignée des principes républicains et laïques ?

Je me tiens à votre disposition, monsieur le maire, si vous le désirez, pour tout échange nous permettant de clarifier cette situation et les motivations qui ont prévalu à impliquer la mairie dans cette manifestation.

Dans tous les cas, je vous remercie par avance, monsieur le Maire, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces réflexions et des réponses que vous voudrez bien apporter à mes interrogations.

Selda

marche-halal-argenteuil@gmx.fr